



DDCSPP DE L'INDRE

ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT-MAUR

Avis d'enquête publique

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Etablissement AXEREAL

Par arrêté préfectoral n° 2011318-0007 du 14 novembre 2011, le préfet de l'Indre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement AXEREAL implanté sur le territoire de la commune SAINT-MAUR, **du samedi 10 décembre 2011 au samedi 21 janvier 2012 inclus.**

Le dossier pourra être consulté à la mairie de SAINT-MAUR, siège de l'enquête, du lundi au jeudi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h15, et le samedi de 9h00 à 12h00, où un registre d'enquête sera tenu à la disposition du public.

Monsieur Dominique LAMOTTE, commissaire-enquêteur désigné par M. le président du Tribunal administratif de Limoges, siègera à la mairie de SAINT-MAUR, les jours suivants où il pourra enregistrer vos observations :

- Samedi 10 décembre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 14 décembre 2011 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 22 décembre 2011 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 6 janvier 2012 de 13h30 à 16h15
- Lundi 9 janvier 2012 de 8h45 à 12h00
- Samedi 21 janvier 2012 de 9h00 à 12h00

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de SAINT-MAUR, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, bâtiment P à la cité administrative, des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur, un mois après la fin de l'enquête.

Cette enquête publique fait partie de la procédure d'instruction d'un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement qui fera l'objet d'une décision préfectorale, suite aux observations et avis émis par les personnes et organismes consultés.